

SNAP

**Syndicat National
du Personnel de l'ANPE**



Le 21 novembre 2007

GREVE DU 27 NOVEMBRE 2007

POUR LE SNAP-CFTC : AVANT L'HEURE... CE N'EST PAS L'HEURE !

Peut on espérer que la fusion ne se fera pas ?

Peut on espérer avoir un poids suffisant pour faire modifier le contenu du projet de loi, par ailleurs déjà amendé par le Conseil Supérieur de l'Emploi ?

Peut on croire qu'au niveau de l'ANPE nous serons davantage entendu que les Confédérations salariales et patronales ?

LE SNAP-CFTC SE VEUT REALISTE ET RESPONSABLE :

C'est lors des négociations, qui débiteront en début d'année, après promulgation de la loi que nous aurons matière à imposer notre volonté de tirer le meilleur parti de la fusion.

LE SNAP-CFTC METTRA TOUT EN ŒUVRE POUR OBTENIR DES AVANCEES SIGNIFICATIVES LORS DE CES NEGOCIATIONS, VOILA UNE PREMIERE EBAUCHE DU LIVRE BLANC DU SNAP-CFTC :

- **STATUT DES PERSONNELS** : nous demanderons un volant d'emplois garantis en nombre et par filières (conseil, appui, informatique, management...) dans le statut 2003, permettant l'application de ce statut à l'identique d'aujourd'hui et de façon pérenne, d'autre part un alignement vers le haut des grilles indiciaires et de toutes autres garanties. **Il est hors de question que les agents optant pour garder le statut actuel se trouvent en situation de discrimination.**
- **NOUVEAU STATUT** : On sait que ce sera une convention collective et que les agents recrutés sous cette convention relèveront du Code du travail donc des prud'hommes en cas de litige. Toutefois, nous exigerons que la convention OIT soit pleinement intégrée garantissant notamment à l'identique d'aujourd'hui, une stabilité dans l'emploi de l'ensemble des personnels.
- **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES** : Nous refuserons toute évolution de carrière et toute opération de carrière (revalorisation des salaires, mutation, promotion, avancements) « de gré à gré » et exigerons la création d'instances paritaires dans ce domaine. Nous profiterons de cette opportunité pour faire supprimer les VIAP, CICAS, et autres accessoires statutaires créant des inégalités entre agents : toutes ces mesures de caractère arbitraire que nous avons combattus lors des négociations du statut en 2003. Concernant les « doublons », nous veillerons avec vigilance. Par ailleurs nous insisterons sur la nécessité de la mise en place d'expertise professionnelle dans le domaine de l'orientation professionnelle (ex Conseiller Professionnel) et du contrat de service auprès

des entreprises (ex Chargé de Relation Entreprise) ; **ces deux métiers, savoir faire de haut niveau de l'ANPE, dont le SNAP-CFTC n'a jamais accepté la disparition.**

- **PROTECTION SOCIALE, RETRAITE et PREVOYANCE** : Nous revendiquerons avec force le système de maintien du revenu actuel en cas de maladie. Nous refuserons d'être contraints d'adhérer à un régime de retraite complémentaire moins avantageux que l'IRCANTEC. Nous exigerons une « mutuelle d'Etablissement » avec participation de l'employeur à hauteur minima de 75% comme aux assedic et des couvertures maladie, chirurgie, hospitalisation, incapacité, invalidité, décès..... avec participation de l'employeur.
- **FRAIS DE DEPLACEMENT** : Nous exigerons une prise en charge des frais de déplacement sur la base des coûts réels,(coût kilométrique, nuitées et missions) avec financement de l'assurance par l'Employeur, voire la mise en place d'un parc de véhicules pour les besoins du service. Par ailleurs, nous demanderons des prêts pour l'achat de véhicule neuf ou d'occasion au taux zéro, sans condition d'ancienneté dans l'emploi et non soumis à un nombre de kilomètres déjà effectué.
- **ADASA/COMITE D'ENTREPRISE** : Il n'est pas question que nous puissions accepter un recul en regard de ce que nous avons acquis ; par ailleurs, nous exigerons une revalorisation des chèques restaurant à hauteur du butoir fiscal, des chèques vacances et une révision à la hausse du montant de toutes les prestations, la mise en place du CESU pour tous... et bien entendu le maintien des prêts sociaux et des secours exceptionnels...
 - **MESURES SUPPLEMENTAIRES** : Nous tenterons d'obtenir en plus :
 - o Une prime de départ en retraite a minima d'un douzième du salaire annuel versée par l'Employeur.
 - o Précarités : il est annoncé que tout CDD justifiant de 18 mois d'ancienneté à la date de la création de la nouvelle structure sera embauchée en CDI, le SNAP-CFTC demandera que tous les CDD présents à la date de la création de la nouvelle structure soient embauchés en CDI.
 - o La possibilité de départ en retraite anticipé, sur la base du volontariat de type congé de fin de carrière tel que cela existe dans la fonction publique
 - o La création d'une aide non remboursable pour les agents qui souhaiteraient créer leur entreprise, et la mise en place d'un système de prêt à taux zéro.
 - o La suppression du régime indemnitaire remplacée par un 14ème mois de salaire...

Ce livre blanc du SNAP-CFTC constitue le menu de base que nous présenterons au DELEGUE GENERAL qui sera nommé à la tête de la structure provisoire en charge des négociations.

Ce livre blanc n'est pas exhaustif, contribuez à l'enrichir, en nous faisant part de vos réflexions par courriel au : syndicat.snap-cftc@anpe.fr

**GARDONS NOS FORCES ET NOS MOYENS NOUS EN AURONS SUREMENT BESOIN...
BIENTOT... QUAND IL SERA L'HEURE DE SE FAIRE ENTENDRE POUR ETRE ENTENDUS.**

En conséquence, le SNAP-CFTC n'appellera pas à la grève le 27/11/07